

Décision du T.A. de LILLE du 18/11/2022.

Demande d'Autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraisons sur la commune de BOUBERS les HESMOND

Arrêté préfectoral du 09/12/2022 de Mr Le préfet du PAS-DE-CALAIS

ENQUETE PUBLIQUE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE des OBSERVATIONS du Public

**Commune de BOUBERS LES HESMOND
Pas-de-Calais**

5 permanences ont eu lieu, dans le Mairie de BOUBERS LES HESMOND, respectivement :

- Le Mardi 03/01/2023 de 9h00 à 12h00
- Le Samedi 07/01/2023 de 9h00 à 13h00,
- Le Mercredi 11/01/2023 de 15h à 19h45.
- Le Mardi 24/01/2023 de 16h à 21h.
- Le Vendredi 03/02/2023 de 15h à 20h.

Compte tenu du climat très tendu qui a existé avant l'enquête publique le Commissaire enquêteur a tenu à recevoir le public pour répondre aux différents questionnements et les permanences ont été fermées jusqu'au départ de la dernière personne.

En dehors de ces permanences, une personne a sollicité la consultation du dossier de cette enquête publique, le 05/01/2023. Elle a consigné une observation le même jour.

26 personnes ont contribué par voie électronique sur le site de la Préfecture.

31 courriers ont été soit déposés des permanences à l'attention du Commissaire Enquêteur.

La mise à disposition du dossier d'enquête publique, à la Mairie de BOUBERS LES HESMOND a été vérifiée tous les jours d'ouverture de la Mairie.

La présence de l'intégralité des pièces du Dossier d'Enquête publique a été contrôlée lors de chaque permanence par le commissaire Enquêteur.

Lors de la visite des lieux du 1/12/2022, le Commissaire Enquêteur a constaté que l'affichage réglementaire, positionné en mairie de BOUBERS LES HESMOND et sur le site du projet était bien en place et bien visible de la rue ou des chemins d'accès.

Les contrôles d'affichage effectués pendant la durée de l'enquête n'ont révélé aucune anomalie.

Le certificat d'affichage sera produit et joint au rapport d'enquête.

Un arrêté, publié le 4 mai 2012 au Journal officiel, fixe les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être apposées 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Elles doivent être visibles et lisibles de la voie publique.

Elles doivent mesurer au moins 42 × 59,4 cm (format A2) et comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Lors de la première permanence en mairie de BOUBERS LES HESMOND, du Mardi 03/01/2023 qui s'est déroulée de 9h00 à 12h00, 8 personnes se sont présentée, 4 observations ont été consignées et 1 courrier remis, annexé en PJ.

Lors de la deuxième permanence en mairie de BOUBERS LES HESMOND, du Samedi 07/01/2023 qui s'est déroulée de 9h00 à 13h00, 14 personnes se sont présentées, 11 observations ont été consignées et 1 courrier a été remis.

Lors de la troisième permanence en mairie de BOUBERS LES HESMOND, du Mercredi 11 janvier 2023 qui s'est déroulée de 15h00 à 19h45, 13 personnes se sont présentées, 12 observations ont été consignées et 2 courrier remis, annexés en PJ.

Lors de la quatrième permanence en mairie de BOUBERS LES HESMOND, du Mardi 24/01/2023 qui s'est déroulée de 16h à 21h, 15 personnes se sont présentées, 14 observations ont été consignées et 9 courrier remis, annexés en PJ.

Lors de la cinquième et dernière permanence en mairie de BOUBERS LES HESMOND, du Vendredi 03/02/2023 qui s'est déroulée de 15h à 20h, 30 personnes se sont présentées, 23 observations ont été consignées et 18 courrier remis, annexés en PJ.

Tous les 80 participants ont consulté le dossier d'enquête publique et surtout, ont sollicité le Commissaire Enquêteur pour des commentaires et explications. Les 64 observations et les 31 courriers annexés en pièces jointes en témoignent.

Les consignes et précautions sanitaires actuelles ont été prévues, mises en place et respectées par la mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique.

26 contributions ont été déposées sur le site de la préfecture et transmises au Commissaire Enquêteur.

CONTRIBUTION INTERNET :

Mis à part une contribution favorable au projet de BOUBERS, toutes les autres sont principalement contre les projets éoliens.

Le commissaire Enquêteur a décomposé les commentaires en 8 thèmes qui seront repris de la même manière que pour les observations du registre d'enquête et des courriers remis.

OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE D'ENQUETE :

Le commissaire Enquêteur a décomposé les commentaires en 8 thèmes qui seront repris de la même manière que pour les observations du registre d'enquête et des courriers remis.

Beaucoup d'observations indiquent qu'un courrier sera remis ultérieurement ou sont un résumé des courriers remis en pièces jointes

SYNTHESE GLOBALE DES CONTRIBUTIONS.

QUESTIONS DIVERSES abordées oralement ou par écrit :

- Peut-on exproprier pour implanter des éoliennes ?
- Y a-t-il sur BOUBERS une possibilité de prise illégale d'intérêts ?
- Garantie de respect des contrats privés et des engagements financiers vis-à-vis de la Mairie et des organismes prévus ?
- Garanties de démantèlement en fin de contrat, techniques et financières ?
- Si le parc cessait d'être exploité avant la fin du contrat, est-ce que le démantèlement serait applicable immédiatement ?
- Profondeur, tensions et tracé de câbles sur le parc ?
- Schéma Régional Eolien : est-il complètement respecté ?
- Risques pour les élevages, vaches, chevaux brebis ?
- Garanties sur le savoir-faire technique d'H2AIR ?
- Mesures d'accompagnement si le projet abouti : ?
 - o A qui sont-elles versées ?
 - o Comment ? sur le budget de la commune, aux autres organismes ?
 - o Garanties sur la durée du contrat, ou en cas d'arrêt d'exploitation ?

- Budget sur l'électricité moins chère : ?
 - o Comment ce dispositif serait mis en place ?
 - o Si les difficultés de mise en place de ce dispositif persistaient, comment ce budget resterait disponible, et par quoi pourrait-il être remplacé au profit des habitants ?

- MUTUALISATION :
 - o Quel est son principe ?
 - o Légalité de ce dispositif optionnel mis en place à BOUBERS ?
- Passage des câbles entre éoliennes et des PDL jusqu'au réseau de distribution :
 - o Options envisagées
 - o Qui gère cette partie et sous quelle forme ?
- Possibilité d'implantation de batteries de stockage de l'électricité ?
- Proximité des éoliennes par rapport à BOUBERS et aux communes les plus proches ?
- Justification de la taille des éoliennes ?
- Impact visuel des éoliennes selon la distance ?
 - o cet item est repris sur une majorité des observations
- Perte de valeur Immobilière des habitations ?
- Risques de Santé publique pour les humains à proximité ?
- Saturation Locale et Régionale :
 - o Ambivalence des observations à ce sujet, zone vierge et zones saturées ?
- Nuisances sonores :
 - o Y a-t-il beaucoup de litiges avec les usagers à proximité des éoliennes de vos parcs ?
- Observations sur les risques de collisions des volatiles avec les pales :
 - o Fiabilité des études réalisée remise en cause sur plusieurs obs.
 - o Avez-vous des éléments comparatifs d'un parc à l'autre ?
 - o Comment en êtes-vous informé ?
- COMMENTAIRES DES ASSOCIATIONS :
 - o Les principales remarques bien étayées relèvent du volet paysager.
 - o ASSOCIATION de sauvegarde des ondulations montreuilloises.
 - o ASSOCIATION Sites et monuments.
 - o ASSOCIATION GEDAM
 - o ASSOCIATION Vents Contraires.

REMARQUE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le CE s'était informé sur la consultation préalable à l'enquête publique., il constate que :

- *Les réunions préalables avaient été fortement perturbées par des tensions importantes*
- *Une concertation préalable avait été menée avec les habitants, H2AIR et les représentants de la commune lors de différentes réunions d'information.*
- *Tout a été fait, vue la taille de la commune pour que la population soit incitée à rencontrer le Commissaire Enquêteur, lors des permanences, par la Mairie, Association Vents Contraires, H2air, par des distributions dans chaque boîte aux lettres ou remises en main propre.*

Le CE constate que les permanences se sont déroulées sereinement et qu'il n'y a eu aucune tension qui aurait pu nuire à la participation du public.

- *Certaines permanences ont été prolongées afin de pouvoir recueillir l'intégralité des observations du public.*

Le 07/02/2023.

Vital RENOND
Commissaire Enquêteur

